

Demande de subvention au titre de la Culture auprès du Département de l'Isère

Votre demande de subvention en ligne au titre de la Culture :

Que vous soyez un particulier, une association, un organisme public ou privé, vous pouvez depuis le 17 janvier 2022 déposer votre demande de subvention (culture, patrimoine) de façon entièrement dématérialisée sur cette plateforme.

Ce service en ligne s'inscrit dans la démarche de simplification et de modernisation de l'administration et vise à faciliter et fiabiliser les échanges de données.

Pour guider votre choix dans la liste des formulaires de demande de subvention en ligne (téléservices) proposés, vous trouverez quelques précisions dans les pages suivantes.

Table des matières

Demande de subvention au titre de la Culture auprès du Département de l'Isère.....	1
Les patrimoines	2
La lecture et l'accès aux ressources	3
Les enseignements artistiques	4
Les arts visuels et vivants	5
Les aides à la création artistique :	5
Les aides à la diffusion artistique :	5
Les pratiques artistiques en amateur et l'action culturelle.....	6

Les patrimoines

Projets éligibles	Thématiques du téléservice
Les actions de connaissance, de médiation, de valorisation du patrimoine et d'accompagnement des projets culturels des musées ou des espaces d'exposition	Actions de connaissance, de médiation, de valorisation du patrimoine
Les actions de mémoire liées aux conflits anciens ou contemporains en France et dans le monde et les actions de défense des libertés fondamentales et des droits de l'Homme	Actions de mémoire et de défense des droits de l'Homme
Les chantiers de fouilles archéologiques, les programmes de recherches et de prospections, les publications scientifiques	Fouilles archéologiques, programmes de recherches et de prospections, publications scientifiques
Les travaux de préservation et de restauration du patrimoine mobilier et immobilier, public et privé, qu'il soit protégé au titre des Monuments historiques ou situé dans un périmètre de protection, labellisés « Patrimoine en Isère », ou répondant à un appel à projets « Patrimoine de proximité »	Travaux de préservation et de restauration du patrimoine mobilier et immobilier, public et privé

La lecture et l'accès aux ressources

Projets éligibles	Thématiques et sous thématiques du téléservice
Le soutien aux réseaux de lecture publique (Médiathèques Têtes de Réseaux) des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)	Soutien aux réseaux de lecture publique des communes et des EPCI
	Constitution des collections tous supports y compris ressources en ligne
	Emploi qualifié dédié au fonctionnement du réseau
	Actions culturelles en direction des publics prioritaires du Département
	Création de services innovants
	Équipement mobilier et informatique
	Mise en réseau informatique et renouvellement du SIGB
	Promotion de la création littéraire, musique, cinéma, arts du spectacle, arts numériques
	Achat d'un véhicule de liaison
Le soutien aux projets communaux hors réseaux de lecture publique	Projet de construction, extension, réhabilitation ou restructuration d'un équipement
	Soutien aux projets communaux
	Actions culturelles en direction des publics prioritaires du Département
	Promotion de la création littéraire, musique, cinéma, arts du spectacle, arts numériques
	Premier recrutement professionnel de la filière culturelle, emploi mutualisé
	Équipement mobilier et informatique
Le soutien aux associations culturelles d'intérêt général	Projet de construction, extension, réhabilitation ou restructuration d'un équipement
	Soutien aux projets communaux
	Actions culturelles en direction des publics prioritaires du Département
	Promotion de la création littéraire, musique, cinéma, arts du spectacle, arts numériques

Les enseignements artistiques

Projets éligibles	Thématiques et sous thématiques du téléservice
Le soutien aux établissements d'enseignement artistique (écoles de musique, danse, théâtre) implantés en Isère, ayant formalisé un projet pédagogique global, et leurs classes à horaires aménagés.	Culture – Enseignement artistique

Les arts visuels et vivants

Les aides à la création artistique :

Projets éligibles	Thématiques et sous thématiques du téléservice
Aux équipes et aux artistes professionnels affirmant un répertoire dont les créations sont diffusées dans des équipements culturels et les festivals reconnus. Aux compagnies émergentes, appréciées pour leur potentiel créatif, soutenues par d'autres collectivités publiques ou diffusées dans les festivals.	Arts visuels : arts plastiques, cinéma, photographie, audiovisuel, ...
	Arts vivants : musique, danse, cirque, théâtre, conte, arts de rue, ...
Aux résidences d'artistes territoriales développées par le Département en relation avec les équipements de diffusion, les Maisons du Département, les intercommunalités, la DRAC et la Région.	Proposition à l'initiative des services du Département et répondant à un cahier des charges spécifique et à un appel à candidatures : formulaire sur demande auprès des services de la direction de la culture et du patrimoine (tel : 04 76 00 38 38)

Les aides à la diffusion artistique :

Projets éligibles	Thématiques et sous thématiques du téléservice
Aux équipements culturels à rayonnement départemental élaborant une programmation professionnelle annuelle, mettant en valeur les talents isérois, proposant des actions de médiation culturelle et d'éducation artistique, cofinancés par des collectivités publiques.	Programmation annuelle
Aux programmations régulières (assurées par des équipes ou des réseaux professionnels et/ou portées par des communes et intercommunalités, visant un déploiement à une échelle extra communale, une itinérance dans lieux isolés...).	Actions de diffusion culturelle de proximité
Aux festivals à rayonnement départemental, inscrivant leur action dans une temporalité élargie, cofinancés par des collectivités publiques et développant une part importante d'autofinancement.	Festivals
Aux initiatives de diffusion artistique ponctuelle et/ou de proximité (événements locaux, temps forts animant les territoires, démarches de présentation d'artistes...).	Autres (actions de diffusion culturelle)

Les pratiques artistiques en amateur et l'action culturelle

Projets éligibles	Thématiques du téléservice
L'aide aux projets de Pratiques amateurs et d'action culturelle qui favorisent le lien social et l'épanouissement personnel grâce à l'expérimentation du collectif et au développement de projets fédérateurs et intergénérationnels sur les territoires (pratique collective, suivie, volontaire et orientée vers une production publique)	Pratiques artistiques en amateur
L'aide aux projets de Culture Partagée pour accompagner des projets artistiques et culturels portés par des structures sociales, favoriser la rencontre avec les nouveaux publics, en particulier ceux repérés comme étant les plus "éloignés" de la culture pour des raisons économiques, géographiques, sociales, familiales...	Culture partagée
L'aide aux projets de Culture et Santé dans le cadre du partenariat avec le programme régional porté par l'Agence Régionale de Santé, l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (projets collaboratifs entre un établissement de santé et un ou plusieurs partenaires culturels)	Culture et santé
L'aide aux projets de Culture et Justice dans le cadre du partenariat avec le dispositif régional porté par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon (DISP), les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est (DIRPJJ) pour des projets artistiques et culturels favorisant la revalorisation, la réinsertion et la prévention en direction des personnes placées en établissement pénitentiaire et des mineurs placés sous protection judiciaire de la jeunesse	Culture et justice
L'aide aux démarches structurées d'Éducation Artistique et Culturelle en territoire dans le cadre de la Convention départementale pour une politique d'« Éducation artistique et culturelle » concertée en Isère, pour le soutien aux actions d'éducation artistique et de médiation structurantes sur les territoires ruraux et de montagne et à l'échelle départementale. Ces actions sont déclinées selon les programmes annuels issus des plans ou conventions d'éducation artistique et culturelle validés par les partenaires.	Éducation artistique et culturelle